ASSOCIATION INTERNATIONALE

DE LA

PRESSE MÉDICALE

Annuaire Général



PARIS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA PRESSE MÉDICALE
104, BOULEVARD HAUSSMANN

1906

HISTORIQUE

L'Association internationale de la Presse médicale a été fondée à Madrid, le 4 août 1903.

Cette date fixe le terme d'une période d'enfantement dont le début remonte au Congrès international des Sciences médicales de Rome.

Le 4 avril 1894, les journalistes médicaux présents à Rome, réunis sur l'initiative du Dr Posner et du Dr Marcel Baudoin, nommèrent un *Comité provisoire international*, chargé d'étudier les voies et moyens d'assurer le service de la Presse dans les prochains Congrès internationaux.

Les membres français de ce Comité, dont M. le Dr Laborde avait été désigné comme Président, reçurent la mission de rédiger un projet de statuts pour le futur *Comité international de la Presse médicale*.

Une sous-commission de l'Association française de la Presse médicale, désignée par celle-ci dans sa réunion du 14 mai 1894, se mit à l'œuvre et élabora un projet de statuts qui fut communiqué à cette Association, dans sa séance du 6 juillet 1894, et, après quelques modifications apportées au cours de la discussion, voté à l'unanimité.

Le but poursuivi était essentiellement une meilleure organisation du service de la presse dans les Congrès internationaux. Le projet prévoyait la création d'un Comité international constitué par deux représentants de la presse de chaque pays, se réunissant à l'occasion de chaque Congrès international. Ce Comité se mettrait en rapport avec le Comité d'organisation du Congrès et chercherait à en obtenir pour la presse toute facilité pour lui permettre d'accomplir sa mission. Dans chaque section du Congrès, des secrétaires spé-

ciaux, un pour chaque langue, rédigeant le jour même un résumé des communications lues en séance et des discussions. Ces résumés étaient centralisés par les soins du Comité et envoyés à l'impression. Pour en recevoir un exemplaire, il fallait souscrire une cotisation de 200 francs pour l'ensemble des communications *(adhésions intégrales)*, ou de 50 francs pour celui d'une seule section du Congrès *(adhésions particulières)*. L'ensemble de cette organisation ne devant entrer en force que lorsqu'il y aurait au moins cent adhérents assurés.

Par une circulaire en date du 25 juillet 1895, MM. Baudouin et Posner provoquèrent à Bruxelles, pour le printemps de 1896, le projet d'une réunion comprenant des délégués des différentes Associations de Presse médicale, dans le but d'étudier la mise à exécution de ce programme au prochain Congrès international des Sciences médicales de Moscou (1897) et de proposer la création définitive d'une Association internationale de la Presse médicale.

Cette réunion ne put avoir lieu, non plus que la participation au Congrès de Moscou de l'organisation projetée.

CONGRÈS DE PARIS

L'œuvre du Congrès de Paris fut considérable. Voici les principales communications qui y furent données :

M. Marcel Baudouin. — La technique moderne des Tables des matières internationales des Revues médicales et scientifiques.

M. Archambaud. — La publicité dans les journaux médicaux.

MM. Laborde et Romme. — Le Journal médical gratuit.

M. Félix Regnault, — Sur le journalisme médical gratuit.

M. Chervin. — Des échanges entre les journaux médicaux.

M. de Maurans. — Unification de la terminologie adoptée pour la classification scientifique.

MM. Donjon et Aragon. — Du reportage photographique dans la Presse médicale et du binématographe.

M. Charles Richet. — L'emploi de la classification décimale dans les journaux de médecine est nécessaire.

M. Bossi. — Des relations de la Presse médicale et de la Presse politique au point de vue politique.

MM. Pouillet, Rocher et de Maurans. — De la propriété littéraire et artistique en matière de Presse médicale, au point de vue de la loi française.

M. Marcel Baudoqin. — De la propriété de l'Idée et de la propriété de la forme de l'Idée dans le journalisme scientifique.

M. Foustanos. — Histoire de la Presse médicale grecque.

M. Santos Fernandez. — La Presse médicale à l'Ile de Cuba.

M. Gilson. — Sur l'historique et la statistique de la Presse médicale belge.

M. Pèchère. — Etude critique sur le journalisme médical en Belgique.

M. Fassett. — American Medical Journalism.

M. Sprigge. — L'éthique du journalisme médical anglais.

M. Spatz. — Die deutsche medicinische Fachpresse.

M. Robert Tigerstedt. — Etude sur la Presse médicale en Suède.

M. Love. — Medical Journals and Advertsers.

M. de Petersen. — Etude sur la Presse médicale en Russie.

M. Volkof. — Liste des publications périodiques médicales russes.

M. Bossi. — Dati storici sulla Stampa sanitaria italiana.

M. Marcel Baudouin. — La Presse médicale française.

M. Félix Alcan. — Le droit de reproduction des gravures.

MM. Jayle et Pistre. — Le droit de réponse dans la Presse scientifique.

M. Noir. — La solidarité professionnelle dans la Presse médicale.

M. Bilhaut. — Du droit pour l'auteur d'une communication à un Congrès médical de faire imprimer pour le service de la Presse le compte rendu succinct de son travail et des conclusions qui en découlent.

M. Georges Lévy. — Abus du pseudonyme précédé du mot « Docteur » dans les articles-réclames.

M. Archambaud. — De la publicité dans les journaux médicaux.

M. Laborde. — Rapport sur l'opportunité de la Fondation d'une Association internationale de la Presse médicale et les conditions dans lesquelles devra fonctionner cette association.

M. Posner. — Internationale Vereinigung du medizinischen Presse.

M. Bossi. — L'Association internationale de la Presse médicale.

M. Podvyssotski. — L'Association internationale de la Presse médicale.

M. Ewald. — L'associatirn internationale de la Presse médicale.

M. Marcel Baudouin. — Des Associations internales de Presse

Ce n'est qu'en juillet 1898 que l'idée fut reprise par le Dr Blondel, au sein de l'Association française de la Presse médicale, sous forme d'un projet de réunion d'un Congrès international de la Presse médicale, à organiser parmi la série des Congrès de l'Exposition universelle de Paris, en 1900. Un Comité d'organisation fut constitué, ayant à sa tête M. le professeur Cornil, syndic de l'Association française, et comme secrétaire général M. le Dr Blondel.

Le programme de ce Congrès, très largement conçu, comportait l'étude d'un grand nombre de questions d'ordre pro-

fessionnel et mettait à l'ordre du jour des discussions générales deux thèmes principaux : 1° La protection de la propriété littéraire dans la presse médicale ; 2° l'opportunité de la création d'une Association internationale de la Presse médicale.

Sur cette dernière question, deux rapports furent proposés : l'un par M. Laborde, qui reprit presque intégralement le programme de 1894, analysé plus haut ; l'autre, par M. Posner qui étudia d'une façon générale les raisons militantes en faveur de la création d'une Association internationale.

Le Congrès se réunit à Paris, le 26 juillet 1900, sous la présidence du Pr Cornil, assisté du Pr Virchow, président d'honneur, et fut inauguré solennellement par le ministre du Commerce, M. Millerand.

Dans sa quatrième séance (28 juillet), le Congrès aborda la question de l'opportunité de la création d'une Association internationale. La discussion fut assez mouvementée et montra immédiatement que, dans la pensée de la plupart des membres présents, le projet initial de 1894, devenu le projet Laborde (organisation à chaque Congrès d'une agence pour la rédaction résumée des communications à répartir entre adhérents souscrivant une cotisation déterminée), se trouvait préservé par une préoccupation plus haute, l'idée d'un groupement permanent de l'ensemble des journalistes médicaux du monde entier en une vaste fédération pour l'étude de la protection des intérêts professionnels. La composition de cette fédération, qui n'était point à l'ordre du jour, fut l'objet d'une discussion très vive, au cours de laquelle la question du rôle de la future Association aux Congrès médicaux fut complètement laissé de côté.

Le Congrès se sépara après avoir finalement voté à l'unanimité :

1° L'opportunité de la création d'une Association internationale de la Presse médicale (conclusion du rapport de M. Posner ;

2° Les propositions suivantes formulées par M. Blondel :

« Ils seront préparés par un Comité international désigné à cet effet.

« Les membres de ce Comité seront élus dans chaque pays

par l'Association des journalistes médicaux, convoqués dans leur ensemble.

« Le Bureau du présent Congrès servira provisoirement d'intermédiaire entre les divers groupements nationaux chargés de constituer un Comité international. »

3° Un vœu de M. Jayle (Paris), tendant à ce que les journalistes médicaux fissent partie de l'Association internationale. (Le projet Laborde et la proposition de M. Marcel Baudouin n'admettaient que les Directeurs, Rédacteurs et Secrétaires généraux délégués.)

Le Comité provisoire, devenu le Bureau provisoire de la future Association internationale, fut ainsi constitué :

Président : M. le Professeur Cornil.

Vice-Présidents : MM. le Pr Charles Richet et le Dr Lucas Championnière.

Secrétaire général : M. le Dr R. Blondel.

Membres : MM. les Drs Laborde, Posner et Marcel Baudouin.

CONFÉRENCE DE MONACO, 1902

Le Comité provisoire constitué par le Bureau provisoire et par les délégués des Associations nationales s'est réuni à Monaco, le 7 avril 1902, sur la gracieuse invitation de S. A. I. le prince Albert Ier qui honora de sa présence la séance d'ouverture.

Outre le Bureau dénommé ci-dessus, la Conférence comprenait les délégués suivants :

Pour l'Allemagne : MM. le Pr Entenburf, Pr Posner, Dr Adler et Dr Spatz.

Pour l'Angleterre : MM. le Dr Dawson Williams, le Dr Creasy et M. Smith.

Pour la Belgique : MM. les Drs Péchare et Dejace.

Pour la Bohême : M. le Dr Panyrak.

Pour le Danemark : M. le Pr Ehlers.

Pour l'Espagne : MM. les Drs Corsezo et Ulecia.

Pour la France : MM. les Drs Albert Robin, Janicot et Valude.

Pour la Hollande : M. le Dr Pynappel.

Pour la Hongrie : M. le Pr HIGYEN.

Pour l'Italie : MM. le Pr MARAGLIANO, Pr RUMURO, Pr ASCOLI et le Dr CALDARINI.

Pour la Norvège : M. le Dr NICOLAYSER.

Pour le Portugal : M. le Dr Alfredi Luiz LIPAZ.

L'Association de la Presse médicale, par l'organe de MM. les professeurs WOLKOFF et PODWISSOWSKI avait déclaré devoir s'abstenir.

Le programme de la Conférence comportait l'élaboration du texte des statuts à présenter au prochain Congrès international : la question de la protection de la propriété littéraire, déjà étudiée au Congrès de Paris, y fut ajoutée, de façon à faire entrer dans les statuts les décisions qui s'y rapporteraient, cette question étant une de celles qui faisaient apparition de la façon la plus nécessaire la création de l'Association internationale.

Les débats furent très actifs et se poursuivirent pendant quatre longues séances.

Le projet français (Laborde) et le projet allemand (Posner) furent mis en présence et préconisés dans la langue qui leur était commune. Les deux présentés qui soulevèrent les controverses les plus vives portèrent sur la qualité à exiger des personnes désirant entrer dans l'Association internationale et sur la proportionnalité à accorder à chaque pays dans la représentation au sein du Comité permanent.

Sur la première formule le président français (limitation de l'admission aux Directeurs, Rédacteurs en chef et Secrétaires de rédaction) rencontra la même opposition qu'au Congrès de Paris, de la part des représentants de pays dont les Associations admettaient l'entrée de simples journalistes.

Après de longs débats, la Conférence, par 15 voix contre 6, adopta une proposition transactionnelle de M. Blondel, par laquelle l'Association se constituait en fédération des Associations nationales, celles-ci se recrutant chacune conformément à ses statuts. (Voir le texte des statuts de Monaco.)

Sur la proportionnalité de la représentation, avec la se passait entre la représentation par nationalité, par langue ou par pays, l'entente étant impossible, surtout en raison de la situation particulière de l'Autriche, la Conférence décida

d'adopter la proportionnalité qui se trouvait réalisée pour le moment entre les membres de la Conférence.

Sur la question de l'échange obligatoire entre les journaux affiliés à l'Association internationale, les conditions extrêmement diverses de la constitution et la direction de chaque journal, selon son pays, empêchèrent d'arriver à une solution que l'on fut certain de voir appliquer partout sans difficultés.

Un projet présenté par M. Blondel, sur la constitution d'un Office central permanent de la Presse médicale, centralisent les résumés des mémoires originaux fournis par leurs auteurs et en constituaient une feuille périodique adressée à tous les adhérents de l'Association, à la manière des feuilles de dépêches des Agences d'informations de la Presse politique, fut déclarée « prise en considérrtion » et reportée au Congrès de Madrid.

La proposition finale de la Conférence fut votée à l'unanimité et devint le texte provisoire des statuts de l'Association internationale.

Congrès de Madrid. (1903).

Le 2e Congrès internationale de la Presse médicale se réunit à Madrid les 20, 21 et 22 avril 1003, sous la préstdence du Dr Cortèzo, Directeur général de la Santé publique, assisté du Docteur R. Mendez, Marius y Sancho, Ulecia y Cardona, Diego Fernandez, vice-présidents, et du Dr Angel de Larra y Corezo, secrétaire général.

La séance solennelle d'ouverture fut présidée par S. Exc. D. Manuel Allendera'aza, Ministre de l'Instruction publique.

Trois séances furent consacrées à la nature et à la discussion des communications particulières dont les plus importantes furent les suivantes :

Dr Espinasse. — Nécessité pour la presse médicale d'entreprendre une propagande antituberculeuse.

Ds Tglosa la Tgur. — La propriété intellectuelle et la presse médicale.

Dr A. Palido. — Rapports entre la presse médicale et les pouvoirs publics.

Dt Chgmprêta. — Créations de Revues internationales de médecins.

Dr Hanssen. — Etude historique sur la presse médicale norvégienne.

Dr de Larra y Carezg. — Histoire de la presse médicale espagnole.

Dr R. Blondel. — De la place donnée avec comptes-rendus des Sociétés savantes dans les journaux médieaux.

Dr Baldomero del Vatte y Colina. — La presse médicale proprement dite de la presse bactiologique.

Dr Barnabé Malo de Poveda. — La médecine populaire et l'esprit qui doit présider aux articles médicaux de caractère populaire.

Dr Juan Santos Fereandaz. — La presse médicale de l'Ile de Cuba.

Dr Blondel. — Les journaux médicaux gratuits.

Dr Faustion Barbara. — Les revues médieo-pharmaceutiques de la province de Valenee.

Dr Fernando Castolo. — Le reportage médical.

Dr José Paseuae Prats. — Opportunité de créer un index méthodique des travaux publiés par la presse médicale.

Dr A. Martiuaz Vargos. — Rapports entre la press et l'enseignement médical.

Dr Emilio Parez Voguera. — La presse médicale et les progrès des sciences militaires.

Dr José Mommenen. — La presse et la culture médicale.

Dr Rodriguez Mendez. — L'éducatio du journaliste méeical.

Dr José Codina. — Conception fondomentale des journaux médicaux qui, dans leur pay,s sont publié dans une l ane étra/nère.

Dr Luis Subirana. — Influenee de la pressc sur la culture professionnelle [1].

(1) Le volume des Comptes Rendus du 2e Congrès international de la Presse médicale été publié P Madrid. Impranta de Ricardo Rojas, Campomans, octobre 1905.

La dernière séauce (22 avril) a été consacrée à 'a discussion publique du texte des statuts élaborés pour la Conférencc de Monaco.

Les deux points discutés furent l'admission des journalistes dans l'Association internationale sur la présentation de l'Association nationalc de leur pays — où le textc primitif fut maintenu contre une proposition du Dr Suarez de Mondya — et la protection de la propriété littéraire, pour laquelle le Congrès vota une proposition additionnelle du Pr Ascoti (de Rome), ainsi conçue : « Les leçons et conférences ne peuvent être publiées sans l'autorisation des professeurs. »

Les Statuts furent votés ensuite *dans leur ensemble* à l'unanimité.

L'Association internationale de la Presse médicale étant définitivement constituée : 1° *Réunion de l'Association internationale de la Presse médicale.* (Madrid, 22 avril 1903.)

L'Association se réunit immédiatement dans le local du Congrès dont l'œuvre était terminée.

Dans une séance du Comité, celui-ci constitua tout d'abord son Bureau de la façon suivante :

Président : M. le Dr Corrèzo.

Vice-Présidents : MM. le Pr Posner, Dr Dawson Williams et Pr Ascoti.

Secrétaire général : Dr Blondel.

Secrétaire général adjoint et Trésorier : Dr Péchère.

Après l'installation du Bureau et l'envoi d'un télégramme de gratitude à S. A. S. le prince de Monaco (sur la proposition de M. Ulecia), l'Association entendit une communication du Dr Blondel relative à la création d'une Agence internationale de Presse médicale sur le type des Agences télégraphiques qui fournissaient d'informations la Presse politique, motion déjà présentée par son auteur à la Conférence de Monaco. L'Association, après une courte discussion émet un vote favorable à la proposition.

RÉUNION DU COMITÉ A BRUXELLES (1903)

Le Comité permanent de l'Association tint sa première réunion à Bruxelles, le 1er septembre 1902, à l'occasion du Congrès international d'Hygiène ainsi qu'il avait été décidé à Madrid. La réunion eut lieu au palais du Sénat, sous la présidence du Dr Cortezo, président de l'Association.

Parmi les décisions prises au cours de cette réunion, il faut citer les suivantes :

« Au cas où les délégués titulaires désignés par les diverses Associations nationales pour les représenter au sein du Comité, ne pourraient assister à une réunion de celui-ci, l'Association dont ils sont issus pourra désigner à leur place un délégué suppléant.

« Le vote par correspondance n'est pas admis.

« Chaque Association affiliée devra envoyer un exemplaire de ses statuts et la liste de ses membres au Secrétariat général de l'Association internationale.

« Le lieu de réunion du Comité ne sera pas obligatoirement Bruxeltes, que les statuts désignent comme siège social.

Le Bureau est autorisé à fixer chaque fois le lieu de la réunion là où les circonstances sembleront le plus favorables.

« Le Secrétaire général est autoriser à entrer en pourparlers avec l'Administration des Thermes de Salso-Maggiore, qui offre au Comité, par l'entremise du Pr Maragliano, son impartialitè pour la réunion de 1904. (Cette réunion ne put avoir lieu.)

« Une propagande sera organisée pour activer la création d'Associations nationales de Presse médicale dans tous les pays où il n'en existe pas.

Le Comité ne prévoit plus dans l'avenir, jusqu'à nouvel ordre, la nécessité d'organiser de nouveaux Congrès internationaux de Presse médicale, ceux-ci ayant eu pour principal objet de préparer la fondation de l'Association internationale. Il n'y aura donc plus que des réunions statutaires de l'Association internationale en assemblée générale. La prochaine aura lieu dans les jours qui précèderont le XVe Congrès international des Sciences médicales, à Lisbonne.

Différentes questions relatives à l'administration intérieure furent agitées, en particulier en ce qui concerne la rentrée des cotisations auxquelles sont astreintes statutairement les Associations nationales.

RÉUNION DU COMITÉ A BERNE (1905)

Le Comité permanent se réunit de nouveau à Berne, les 27 et 28 avril 1905, au Palais du Parlement fédéral, sous la présidence du professeur Posner, vice-président, remplaçant le Président M. Cortezo, retenu en Espagne par ses fonctions de ministre de l'Instruction publique.

L'ouverture des séances fut précédée d'une réception par l'honorable M. Ringenéet, chancelier de la Confédération suisse.

Voici le résumé des travaux de la réunion :

Sur la proposition de M. Smith, qui avait déjà soumis la question à la réunion de Bruxelles, le Comité décide que, dans les séances du Comité, les votes seront par titre et non par pays, puisque chaque pays est autorisé à envoyer des

délégués suppléants dans le cas où les délégués titulaires seraient empêchés de se rendre aux réunions.

Une proposition de M. Pechère, tendant à autoriser qu'un même délégué puisse représenter deux pays, est ajournée pour être soumise à l'Assemblée générale.

Sur une question de M. Blondel, demandant que pour faciliter la représentation de chaque pays dans les séances du Comité par des délégués en nombre suffisant, le secrétaire général fut autorisé à accepter les offres d'hospitalité et de faciliter les voyages faits par des municipalités, des Sociétés thermales, etc., un débat important s'engage auquel prennent part MM. Posner, Bombard, Pechère, Bossi, Smith et Delévir. Finalement, la Conférence adopte la résolution suivante :

« En vue d'accroître l'importance et l'autorité des réunions annuelles du Comité, en augmentant le nombre des délégués présents, la Conférence de Berne décide d'en apporter à l'activité des Associations nationales de Presse médicale pour qu'elles tâchent de défrayer sur leur budget propre les dépenses de voyage de leurs délégués à ces réunions.

En attendant ce résultat, le secrétaire général est autorisé à négocier avec l'Association nationale du pays où aura lieu la réunion annuelle en vue de faciliter le voyage et le séjour aux délégués venant d'autres pays. »

Il résulte toutefois de la discussion que l'Association nationale peut être encore l'intermédiaire d'une municipalité ou d'une Société privée.

A propos des comptes du trésorier, il est décidé que les cotisations arriérées sont dues intégralement et que le trésorier devra faire un appel puissant aux secrétaires généraux des Associations qui ne se sont pas encore acquittées.

La continuation de l'abstention systématique de l'Association de la Presse médicale russe motive l'envoi au Président de cette Association d'une lettre signée de tous les délégués présents, dans laquelle il est fait appel à l'esprit de solidarité des journalistes russes pour que les malentendus anciens soient oubliés et que leur Association vienne prendre sa place à côté des autres Associations européennes.

Sur la proposition de M. Posner, la Conférence charge le secrétaire général d'entreprendre, avant le prochain Congrès

de Lisbonne, la publication d'un Annuaire général de l'Association internationale, publication qui pourra décider les Associations nationales qui ne sont point encore affiliées à l'Association internationale à demander leur inscription. Cet annuaire sera mis en vente, mais les membres de l'Association pourront réclamer chacun gratuitement un exemplaire. Le Secrétaire général est autorisé à accepter des annonces sur les feuilles de couverture pour aider à couvrir les frais de cette publication.

Un débat s'engage sur les conditions un peu trop complaisantes dans lesquelles certaines Associations ont fait inscrire leurs membres dans l'Association internationale, usant d'ailleurs du privilège qui leur est reconnu en ceci par les Statuts. Certains pays comptant des centaines de représentants dans l'Association internationale : l'Angleterre n'a voulu en admettre que quatre. La discussion qui s'ensuit fait ressortir qu'il est impossible d'imposer aucune contrainte aux Secrétaires généraux et qu'on ne peut que leur recommander une certaine discrétion afin de conserver au titre de membre de l'Association internationale toute sa valeur. Toutefois M. Blondel est autorisé, dans la circulaire qu'il adressera aux Secrétaires généraux pour leur demander les renseignements nécessaires à la confection de l'annuaire, et leur rappeler qu'ils ne doivent admettre que les journaux répondant strictement aux conditions des Statuts et qu'ils doivent exclure les publications qui ne présentent pas un caractère rigoureusement scientifique et les journaux gratuits.

M. Péchère propose que les journaux affiliés à l'Association internationale fissent mention de cette affiliation sur leur couverture.

La Conférence exprime le vœu que certaines grandes questions intéressant la profession médicale dans tous les pays soient mises simultanément à l'étude et proposées à tous les journaux affiliés; de façon à créer de vastes campagnes d'opinion dont l'influence peut être considérable, par exemple la question toujours actuelle de l'admission des malades versés dans les hôpitaux destinés aux pauvres.

La Conférence décide que la carte d'identité ne sera accordée que sur présentation faite par le Président de l'Associa-

tion nationale à laquelle appartient celui de ses membres qui la désire. Elle exprime le vœu que tous les membres de l'Association se feront un point d'honneur de donner une réelle valeur à cette carte en prêtant assistance en toute circonstance à celui qui en sera le porteur.

L'organisation de l'Assemblée générale de Lisbonne fut l'objet d'une discussion approfondie. La Conférence confirma la décision prise à Bruxelles, à savoir qu'il y aurait un Congrès international de Presse ouvert à tous comme à Paris et à Madrid, mais réunion d'antan des seuls membres de l'Association internationale. Les votes y auront lieu par nationalités, conformément aux Statuts. (Chap. III, art. XII.) D'accord avec M. Bombarda, il est décidé qu'aucune cotisation ne sera exigée, mais que les membres de l'Association internationale devront s'être inscrits préalablement au Congrès international de médecine pour jouir des facilités de voyage et des autres privilèges. Les membres du Comité seront seuls affranchis de cette obligation.

M. Bombarda fournit des explications sur les conditions dans lesquelles fonctionnait le service de la Presse au Congrès international de médecine de Lisbonne : carte spéciale pour les journalistes, salle réservée pour eux, casier pour leurs lettres, etc.

« Déclare qu'il n'est pas admissible qu'un auteur puisse publier le même travail dans différents journaux, à moins qu'il ne s'agisse d'une traduction autorisée par l'éditeur primitif.

« Les membres de l'Association sont donc autorisés à insister auprès des auteurs qui leur adressent un travail original, pour obtenir de lui l'affirmation que ce travail n'a été publié ou ne va être immédiatement publié nulle part ailleurs. »

Sur la proposition de M. Smith, un vœu est émis tendant à ce que la reproduction d'extraits d'articles scientifiques de journaux ne puisse jamais être autorisée au profit de réclames industrielles.

La Conférence examine une question qui lui est soumise par M. Dolarri et qui est relative au droit pour la presse médicale de reproduire, sans que l'autorisation de l'auteur ait

à être demandée, tout ou partie d'une thèse manguérale, celle-ci pouvant être assimilée à un acte public, ou à une phrase d'un examen subi publiquement, et les règlements exigeant, du moins en France, qu'un grand nombre d'exemplaires de ces thèses soient distribués gratuitement.

Après une discussion très serrée, la Conférence adopte à la majorité des votants que la reproduction d'une thèse manguénale ne saurait, én général, être considérée comme créant pour son auteur un dommage matériel appréciable encore moins comme constituant un délit, l'intention évidente du journaliste étant de rendre service à l'auteur en lui faisant une publicité gratuite.

Sur une question soumise par M. Char, la Conférence adopte la résolution suivante :

« La Conférence de Berne, considérant qu'un certain nombre d'auteurs ont l'habitude de publier simultanément leurs travaux dans plusieurs journaux différents, sans en prévenir les éditeurs de ces journaux, — que cette manière de faire peut-être l'origine de graves difficultés pour l'établissement de la bibliographie et la fixation des droits de priorité en matière littéraire, — qu'il en résulte un dommage réel pour un éditeur qui aurait publié le premier travail original.